



PROCES VERBAL de SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du 17 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de La Vacherie, régulièrement convoqué, s'est réuni en la maison commune, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de **Jean-Claude COURANT**, Maire.

Membres présents : Mmes ; Joëlle ROULAND ; Maryvonne LEMONNIER ; Mrs François DRANCEY ; Jean-Luc GUITTARD ; Alain DUPONT ; Bruno CARPENTIER ; Yvan DE SOUZA ; Philippe DUMAINE ; Jean-Claude COURANT.

Absents : Mmes Audrey LE ROUSSEAU ; Charleyne CARDON ; Hélène MESSANT ; Mrs Jérémy JACOB ; Jean-Luc AMETTE ; Ludovic GUESNEL.

Pouvoirs :

M. Jean-Luc AMETTE a donné pouvoir à M. Jean-Claude COURANT.
Mme Audrey Le Rousseau a donné pouvoir à M. Jean-Claude COURANT.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle ROULAND.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu du conseil du 20 décembre 2021
- Présentation des vœux du Maire.
- Distribution des chocolats de Noël.
- Travaux 2022 du SIEGE 27.
- Restauration des vitraux de l'Eglise.
- Divers.
- Questions diverses.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire demande à l'assemblée son accord pour délibérer sur un sujet ne figurant pas à l'ordre du jour. Il explique qu'il s'agit d'une demande de subvention de l'école d'Hondouville pour un voyage scolaire.

Le conseil donne son accord pour en délibérer.

La séance est ouverte à 19h00.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

PRESENTATION DES VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil.

TRAVAUX 2022 DU SIEGE 27

Délibération n° 2022-01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune, qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- en section **d'investissement: 15 875.00 €**

- en section **de fonctionnement: 13 333.00 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE, dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise**:

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (RRP et ERP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (TRP).

RESTAURATION DES VITRAUX ET DU RETABLE DE L'ÉGLISE

(Annule et remplace la délibération 2021-19 du 21 juin 2021)

Délibération n° 2022-02

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion des conseils municipaux des 25 janvier 2021 et 22 février 2021, la restauration des vitraux et du retable de l'église avait été évoquée et que l'ensemble des membres présents, s'était montré favorable à ces travaux. Il présente donc à l'assemblée les devis reçus des différentes entreprises :

Restauration du Retable majeur

ATELIER COREUM : **60 764.28 € TTC, soit HT, 50 636.90 €.**

ATELIER GIORDANI : **60 913.20 € TTC, soit HT, 50 761 €.**

Restauration des vitraux

ATELIER DE VITRAIL GWENGLASS: **27 349.28 € TTC, soit 22 791.08 € HT.**

VITRAUX D'ART, Patrick Forfait : **28 850.64 € TTC, soit 24 042.20 € HT.**

ALCHIMIE DU VERRE, Wladimir Grünberg : **13 139.89 € TTC, soit 10 949.91 € HT**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet présenté par Monsieur le Maire,
- de retenir les entreprises Alchimie du Verre pour un montant de 10 949.91 € HT et Atelier Coreum pour un montant de 50 636.90 € HT.
Soit, un total de 61 586.81 € HT.
- De solliciter l'obtention de subventions auprès du Département de l'Eure et de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, sur la base du montage financier prévisionnel proposé,
- de lancer une opération de souscription en partenariat avec la Fondation du patrimoine pour collecter les dons en appui du budget prévisionnel validé,
- de valider la participation financière de la commune prévue dans le plan de financement, soit 10 127.38 € représentant 20 % du montant des dépenses éligibles HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet et à son ordonnancement, notamment les conventions de financement afférentes.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE DES ENFANTS FREQUENTANT L'ECOLE D'HONDOUVILLE.

Délibération n° 2022-03

Monsieur le maire explique à l'assemblée que l'école d'Hondouville où sont scolarisés 5 enfants de La Vacherie en classes de CE2, CM1 et CM2, organise un voyage scolaire en Touraine en Mars 2022 et que Mme DOUCET, Directrice de l'école, sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour chacun des enfants concernés.

La participation parentale hors subvention, serait de 80 à 100 € par enfant.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 8 septembre 2014 accorde une subvention de 60 € par enfant dans le cadre d'un séjour de 5 jours minimum, et que celui-ci n'est que de 3 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accorder une subvention de 50 € par enfant participant au voyage scolaire organisé par l'école d'Hondouville.
- Précise que cette aide n'est pas cumulable avec une autre subvention dans le cadre d'un séjour pour cette année.
- Précise que cette subvention sera directement octroyée aux familles qui en feront la demande en mairie, sur présentation de la facture acquittée.

DIVERS :

Don pour la Restauration des vitraux et du Retable de l'Eglise :

Monsieur le Maire explique avoir demandé à l'entreprise ESSITY d'Hondouville, une participation sous forme de don pour la restauration du Retable et des vitraux de l'Eglise. La Directrice, Madame CONTE, lui répond que la société ne subventionnait pas les sites religieux.

QUESTIONS DIVERSES

• Taille des noisetiers :

Monsieur Alain DUPONT fait remarquer que l'élagage des noisetiers sur le chemin de la Messe n'a toujours pas été réalisé et qu'il faudrait relancer l'entreprise qui entretient les espaces de la commune.

• Sacristie de l'Eglise :

Monsieur Alain DUPONT rappelle que le dallage de la sacristie de l'Eglise est à certains endroits décollé. Il estime qu'il y a danger pour les prêtres qui sont âgés et pourraient chuter. Monsieur le Maire ira avec l'employé communal, Martial Martin, vérifier l'état du carrelage qui sera recollé si nécessaire.

• Salissures sur la route :

M. Bruno CARPENTIER rapporte que suite aux travaux rue des Prés, les camions déchargent des gravillons dans l'ancienne déchèterie et laissent la voirie couverte de boue sur leur passage. Monsieur le Maire va se rendre sur place et demander un nettoyage.

La séance est levée à 19h40.

Emargements de la séance du 17 janvier 2022

Délibérations : 2022-01 ; 2022-02 ; 2022-03.

Nom Prénom	Signature présent	Pouvoir à :
COURANT Jean-Claude		/
GUITTARD Jean-Luc,		/
DRANCEY François		/
LE ROUSSEAU Audrey	ABSENTE	/
AMETTE Jean Luc	ABSENT	/
CARDON Charleyne	ABSENTE	/
CARPENTIER Bruno		/
DE SOUZA Yvan		/
DUMAINE Philippe		/
DUPONT Alain		/
GUESNEL Ludovic	ABSENT	/
JACOB Jérémy	ABSENT	/
LEMONNIER Maryvonne		/
MESSANT Hélène	ABSENTE	/
ROLLAND Joëlle		/